

Questions au Feuilleton

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet a été approuvé parce qu'il alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie du progrès social.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION
RELATIVE AU PROJET N° H-2299

Question n° 1580—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-2299?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet a été approuvé parce qu'il alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie du progrès social.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION
RELATIVE AU PROJET N° H-2441

Question n° 1581—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-2441?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet a été approuvé parce qu'il alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie du progrès social.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION
RELATIVE AU PROJET N° H-2725

Question n° 1582—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-2725?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet a été approuvé parce qu'il alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie du progrès social.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION
RELATIVE AU PROJET N° H-3029

Question n° 1583—**M. Latulippe:**

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'acceptation ou le refus du projet d'initiatives locales n° H-3029?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le projet a été approuvé parce qu'il alliait au mieux les deux objectifs du programme, soit la création d'emplois et une contribution réaliste et bien définie du progrès social.

LE COURS DE CHAUFFEUR DE SEMI-REMORQUE AU
COLLÈGE GEORGE BROWN (TORONTO)

Question n° 1718—**M. Stollery:**

En ce qui concerne le cours de chauffeur de semi-remorque donné à Toronto au collège George Brown des arts appliqués et de

la technologie, a) combien d'étudiants ont suivi le cours (i) du 1^{er} septembre 1970 au 31 août 1971 (ii) du 1^{er} septembre 1971 au 31 août 1972, b) quelle est la durée du cours, c) combien de ceux qui ont réussi le cours ont obtenu des emplois comme chauffeurs de semi-remorques, d) parmi les diplômés du cours entre (i) le 1^{er} septembre 1970 et le 31 août 1971 et (ii) le 1^{er} septembre 1971 et le 31 août 1972, quel est le pourcentage de ceux qui conduisent encore des semi-remorques, e) quel pourcentage des diplômés sont allés travailler pour des agents d'employeurs et quel pourcentage d'entre eux se sont adressés directement aux employeurs?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'achète pas toutes les places disponibles pour ce cours. a) (i) 91 stagiaires de la Main-d'œuvre; (ii) 132 stagiaires de la Main-d'œuvre; b) habituellement 20 jours; certains cours moins longs durent seulement 5 jours; c) le nombre total n'est pas connu; les relevés faits à différentes époques de l'année pour des durées différentes indiquent que 52 p. 100 à 75.9 p. 100 des diplômés rejoints avaient trouvé de l'emploi comme chauffeurs de semi-remorques ou avaient des emplois connexes; d) (i) pourcentage inconnu; (ii) pourcentage inconnu; e) d'après un relevé fait en 1972: 8.7 p. 100 pour des agents de placement, 91.3 p. 100 à d'autres employeurs.

LE COURS DE CHAUFFEUR DE SEMI-REMORQUE AU
COLLÈGE GEORGE BROWN (TORONTO)

Question n° 1719—**M. Stackhouse:**

1. Combien d'étudiants sont inscrits au cours de chauffeur de semi-remorque au collège George Brown de Toronto, avec l'aide financière, dit-on du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Combien prévoit-on que le cours coûtera au ministère en 1973?

3. Combien de moniteurs a) ont et b) n'ont pas une expérience comme chauffeurs de semi-remorques?

4. Combien d'employeurs ont manifesté le désir d'embaucher des diplômés du cours?

5. Quelle est la durée du cours?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Cent six durant l'année financière 1972-1973.

2. Trente-trois mille sept cent vingt durant l'année financière 1972-1973.

3. a) Trois; b) trois moniteurs n'avaient pas d'expérience de chauffeurs de semi-remorques dans le civil mais avaient acquis une telle expérience ainsi que des compétences de moniteurs dans les forces armées.

4. Nous savons que 68 employeurs ont engagé des diplômés en 1972.

5. Vingt jours habituellement; certains cours moins longs durent seulement 5 jours.

L'EMPLOI DE PILOTES AMÉRICAINS POUR LA
VAPORISATION D'INSECTICIDES

Question n° 1761—**M. Knowles (Norfolk-Haldimand):**

1. Au cours des cinq dernières années, combien de pilotes américains ont été admis au Canada pour vaporiser des insecticides sur nos terres et forêts?

2. Comment le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'assure-t-il qu'il n'y a pas de pilotes et d'appareils canadiens pour faire ce travail, avant d'accorder des permis à des Américains?

3. Quels sont les sociétés ou les gouvernements qui emploient des pilotes et/ou des appareils américains?